

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE

Note brève et synthétique Budget primitif 2026

Table des matières

Préambule

I - Éléments de contexte page 4

II - Budget

1- Priorités du budgetpage 4

2- La section de fonctionnementpage 4

Dépenses

Recettes

3- La section d'investissementpage 7

Dépenses

Recettes

III- La dette

1- État de la dette page 10

2- Niveau d'endettement de la collectivitépage 10

3- Capacité de désendettementpage 11

V- Niveau des taux d'impositionpage 11

VI- Principaux ratiospage 12

VII- Effectifs de la collectivité et charges de personnelpage 12

Préambule

L'article 107 de la loi n° 2015—991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes. A savoir que dans toutes les communes y compris celles de moins de 3 500 habitants et leurs établissements publics, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être jointe au budget primitif et une seconde au compte financier unique.

L'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui pour les communes de 3 500 habitants et plus. Monsieur le Maire fait le choix de présenter malgré tout ce rapport lors de la réunion du conseil municipal du 10 février 2026.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile. Il retranscrit les propositions qui ont été présentées dans le rapport d'orientations budgétaires. *L'article L.1612-2 du CGCT prévoit que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril. Lorsque l'ensemble des informations indispensables à l'établissement du budget, notamment les montants de la dotation globale de fonctionnement, n'a pas été communiqué par le préfet avant le 31 mars, la date limite de vote est prolongée de 15 jours à compter de la date de la communication de ces informations.*

I - Éléments de contexte

La commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze est une commune rurale, membre de la communauté d'agglomération de Grand Bourg Agglomération depuis la date de sa création au 1^{er} janvier 2017.

L'agriculture d'élevage et céréalière est une des principales activités, l'économie tertiaire reste modérée avec la présence de l'abattoir de volaille (Ronsard – S2M Volailles), l'artisanat et de petites entreprises. Un commerce de proximité répond aux besoins et services de première nécessité. Le bar- pizzeria-boulangerie est fermé depuis avril 2024.

L'activité associative est très développée avec 18 associations actives dont certaines pluricommunales.

Après une nette baisse de sa population jusqu'en 1975, la commune connaît une légère augmentation du nombre d'habitants depuis les années 1980. Le recensement de 2023 fait état de 762 habitants, la population INSEE de 2025 comptabilise 776 personnes.

II – Budget

1- Priorités du budget

Un budget sincère construit avec une évaluation des dépenses plutôt forte et une évaluation des recettes plutôt prudente, sans prise en compte des états 1259 « Produits fiscaux » annoncés en légère hausse et sans prise en compte du calcul issu du simulateur DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui prévoit une dotation à la baisse (écrêtement) mais normalement comblée par la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Une préservation de la capacité d'autofinancement de la commune par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Une modernisation et une amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants par les investissements.

Une optimisation des ressources de la commune par la recherche de financements extérieurs (subventions et solutions innovantes).

2-La section de fonctionnement

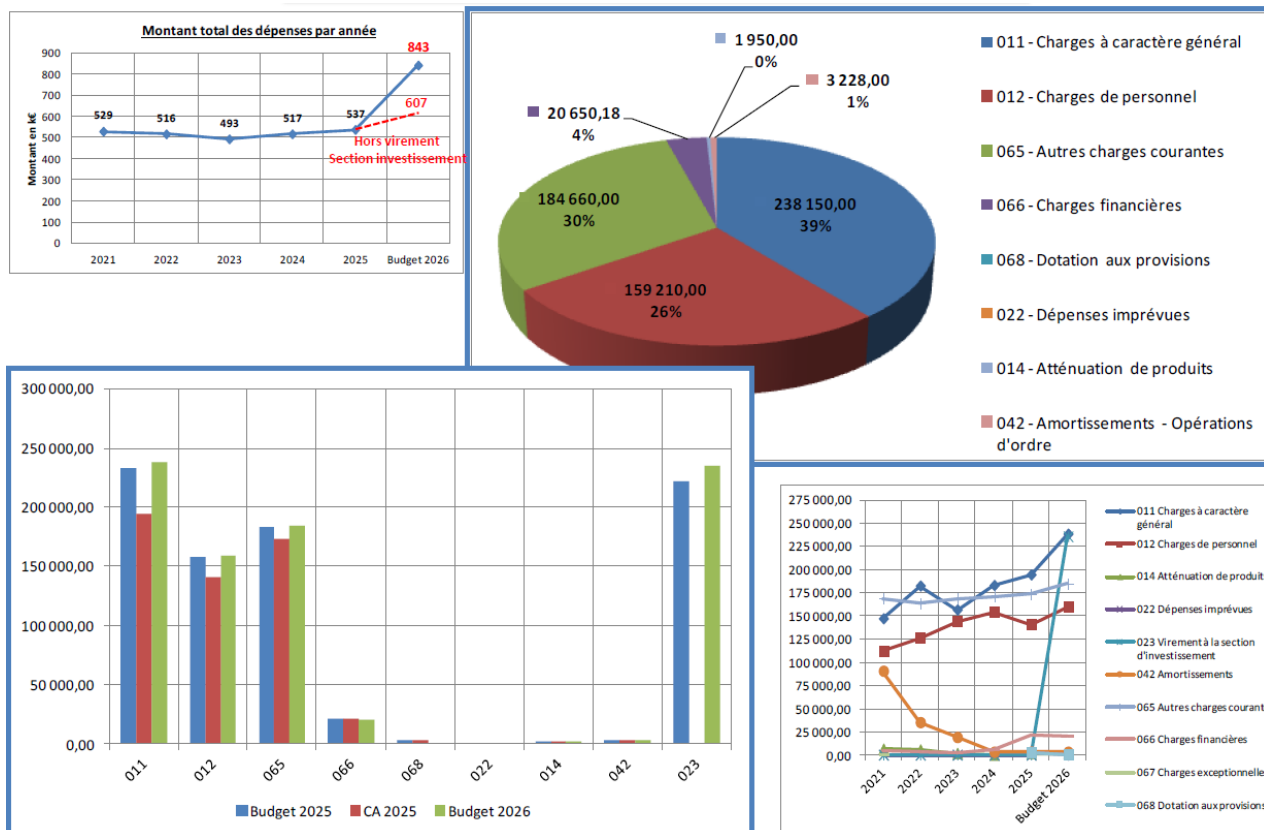
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

➤ **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement évaluées pour 2026 s'élèvent à **607 848,18 €**.

Le budget de fonctionnement de l'année 2026 est en légère hausse par rapport à celui de 2025 :

- hausse des charges à caractère général : énergie, voirie, contrat de maintenance de copieurs, assurances,
- hausse légère des charges de personnel
- hausse des autres charges de gestions courantes : admission en non-valeur prévue pour la dette de loyers de la société Histoire d'Ain Vert.



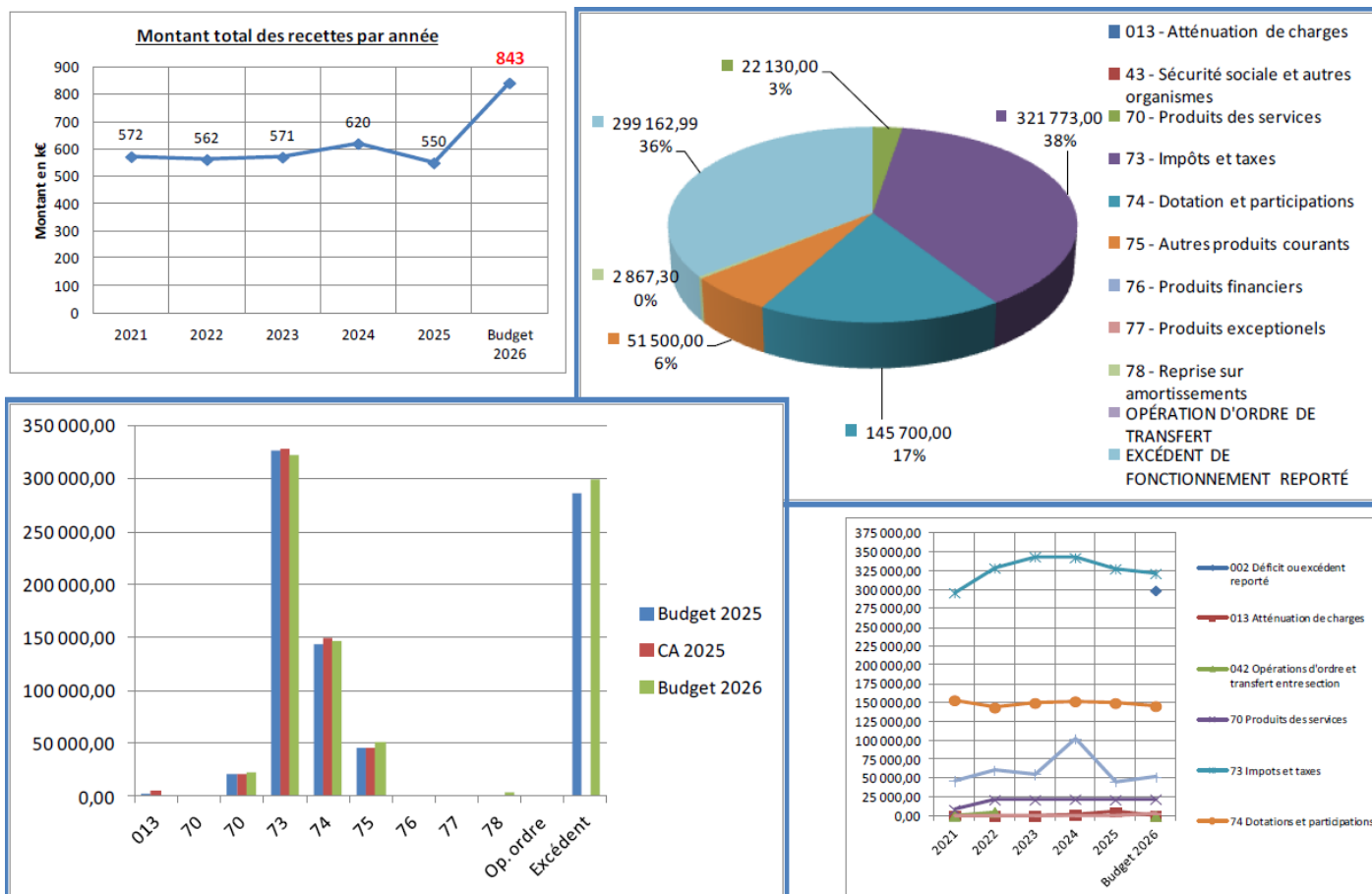
CHAPITRES	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	% RÉALISATION	Budget 2026	Évolution Budget / CA	Évolution Budget / BP
011 - Charges à caractère général	182 822,99	232 700,00	194 240,62	83,47%	238 150,00	22,61%	2,34%
012 - Charges de personnel	153 795,50	157 500,00	140 436,52	89,17%	159 210,00	13,37%	1,09%
065 - Autres charges courantes	170 491,56	182 910,00	173 438,17	94,82%	184 660,00	6,47%	0,96%
TOTAL DÉPENSES DES SERVICES	507 110,05	573 110,00	508 115,31	88,66%	582 020,00	14,54%	1,55%
066 - Charges financières	6 183,59	21 370,00	21 365,53	99,98%	20 650,18	-3,35%	-3,37%
067 - Charges exceptionnelles				0,00%		0,00%	0,00%
068 - Dotation aux provisions		2 500,00	2 500,00	100,00%		-100,00%	-100,00%
022 - Dépenses imprévues				0,00%		0,00%	0,00%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	513 293,64	596 980,00	531 980,84	89,11%	602 670,18	13,29%	0,95%
014 - Atténuation de produits		1 850,00	1 920,02	103,78%	1 950,00	1,56%	5,41%
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	3 228,00	3 228,00	3 228,00	100,00%	3 228,00	0,00%	0,00%
Virement à la section d'investissement		222 272,70			235 285,11	0,00%	5,85%
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	516 521,64	824 330,70	537 128,86	65.16%	843 133,29	56.97%	2.28%

➤ **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux **sommes encaissées au titre** des prestations fournies à la population (location de la salle polyvalente, loyers communaux, loyers des terrains communaux, impôts locaux, dotations versées par l'Etat, ...). Les recettes de fonctionnement évaluées pour 2026 s'élèvent à **843 133,29 €**.

Par rapport au budget 2025 on note une diminution de la recette fiscale : malgré la hausse de 0,8 % annoncée par l'État sur la valeur locative des bâtis, la prudence est de mise sur les produits fiscaux car certains écrêtements peuvent être désormais appliqués. Prudence également concernant la DMTO (Droits de Mutation à Titres Onéreux) qui est liée aux droits de mutation à titre onéreux de biens (frais de notaires).

Les produits de services sont en augmentation de 780 €, une RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) sera perçue cette année pour l'antenne relais de télécommunication pour un montant de 4 000 € alors qu'elle était de 2 000 € en 2025 (facturation de deux trimestres). Par contre, suite à la rétrocession de la voirie et des espaces verts de la résidence Le Verger, nous ne percevons plus la compensation versée par Logidia pour le travail d'entretien que nous assumions (1 120 € par an).

Concernant les autres produits de gestion courante le budget est calculé avec des revenus de locations complets ou partiels selon les logements. Les recettes ont été évaluées prudemment sur les locations de salles et bâtiments.



CHAPITRES	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	% RÉALISATION	Budget 2026	Évolution Budget / CA	Évolution Budget / BP
013 - Atténuation de charges	1 372,00	1 700,00	5 398,46	317,56%		-100,00%	-100,00%
43 - Sécurité sociale et autres organismes				0,00%		0,00%	0,00%
70 - Produits des services	22 154,46	21 350,00	21 354,12	100,02%	22 130,00	3,63%	3,65%
73 - Impôts et taxes	342 783,85	326 000,00	327 907,00	100,58%	321 773,00	-1,87%	-1,30%
74 - Dotation et participations	151 985,33	143 780,00	149 737,42	104,14%	145 700,00	-2,70%	1,34%
75 - Autres produits courants	102 076,06	45 010,00	45 404,15	100,88%	51 500,00	13,43%	14,42%
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	620 371,70	537 840,00	549 801,15	102,22%	541 103,00	-1,58%	0,61%
76 - Produits financiers				0,00%		0,00%	0,00%
77 - Produits exceptionnels	1 615,83			0,00%		0,00%	0,00%
78 - Reprise sur amortissements				0,00%	2 867,30	0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES	621 987,53	537 840,00	549 801,15	102,22%	543 970,30	-1,06%	1,14%
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT				0,00%		0,00%	0,00%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		286 490,70		0,00%	299 162,99	0,00%	4,42%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	621 987,53	824 330,70	549 801,15	66,70%	843 133,29	53,35%	2,28%

➤ **Au final**, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2026, cet autofinancement se chiffre à **235 285,11 €**.

3-La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), la récupération de la TVA sur les dépenses liées aux projets de l'année n-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public, à la mise en sécurité du village...). Les subventions peuvent provenir de plusieurs financeurs :

➤ Europe : FEADER, LEADER, ACTEE 2... (les demandes transitent par la région via le GAL 01 et GBA)

➤ État : DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), Fonds vert...

➤ Région : Contrat Région, Bonus Relance, Dispositifs divers et variés (exemple sur équipements sportifs) ...

➤ Département : Contractualisation, soutien au sport, soutien à la culture...

➤ Grand Bourg Agglomération : PET (Plan d'Équipement Territorial)...

➤ Autres : possibilité de subventions diverses dans le cadre par exemple des énergies renouvelables : CEE (Certificat Économie d'énergie), ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), SEM LÉA, BEC (Bresse Énergies Citoyennes)... ou autres comme le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour les

équipements sportifs.

➤ Les dépenses d'investissement

Le budget est construit avec le remboursement total de l'emprunt relais (5000 000 €).

Deux fins de projets sont encore à financer :

- Espace Culturel Maison COLIN, pour règlement des DGD, des aménagements des abords et le financement de quelques achats de matériel divers,
- Modernisation et accessibilité du stade pour finition de l'installation des agrès au City stade,
- L'achat du parc avec intégration des frais de notaires en section d'investissement.

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR	Proposition 2026 (*)	Budget 2026
OPFI	Déficit investissement reporté	001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE					0,00 €
OPFI	Excédents fonctionnement capitalisés	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					0,00 €
OPFI	Emprunts en euros	1641	EMPRUNTS EN FRANCS	554 960,00 €	54 968,78 €		536 287,39 €	536 287,39 €
OPFI	Écritures							0,00 €
OPFI	Rétrocession Le Verger				150,00 €			0,00 €
OPFI	Dépôts et cautions reçus	165	DEPOT ET CAUTION. RECUS	900,00 €	1 930,00 €		900,00 €	900,00 €
TOTAL OPÉRATIONS FINANCIÈRES				555 860,00 €	57 048,78 €	0,00 €	537 187,39 €	537 187,39 €
194	Achat matériel informatique	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 721,00 €			0,00 €
242	Équipement en matériel de sonorisation			1 000,00 €	740,11 €			0,00 €
244	Achat véhicule agents techniques			10 000,00 €	12 900,00 €			0,00 €
TOTAL OPÉRATIONS TERMINÉES				11 000,00 €	15 361,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
207	Modernisation et accessibilité stade	2128	Autres agencements et aménagements	88 569,36 €	90 235,36 €	2 034,00 €	2 400,00 €	4 434,00 €
217	Résidence seniors	21538	RESIDENCE SENIORS (nouvelle ac	1 000,00 €	630,00 €			0,00 €
222	Maison COLIN / Espace culturel multimédia	2031	Frais d'études	368 633,74 €	367 352,44 €	1 281,30 €	15 000,00 €	16 281,30 €
228	Achat parc BEVY	2111	Terains nus	20 000,00 €		20 000,00 €	7 500,00 €	27 500,00 €
232	Rematérialisation de l'église	2136	Restauration des collections et œuvres d'art	8 000,00 €				0,00 €
235	Lotissement des Quinys	2031	Frais d'études					0,00 €
236	Mobilier bibliothèque			1 000,00 €	475,08 €	243,28 €		243,28 €
241	Matériel incendie et défense civile			5 000,00 €		1 668,47 €	5 000,00 €	6 668,47 €
245	Réouverture bar-restaurant			10 000,00 €			45 600,00 €	45 600,00 €
TOTAL OPÉRATIONS ENGAGÉES				502 203,10 €	458 692,88 €	25 227,05 €	75 500,00 €	100 727,05 €
Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR	Proposition 2026 (*)	Budget 2026
240	Rétrocession Lotissement Pré-ROY						150,00 €	150,00 €
247	Cureuse à fossés						10 500,00 €	10 500,00 €
TOTAL NOUVELLES OPÉRATIONS PROPOSÉES EN 2026				0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 650,00 €	10 650,00 €
163	Accessibilité	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION					0,00 €
234	Végétalisation du cimetière	2116	Immo corporelle cimetière					0,00 €
236	Réfection toiture mairie et école							0,00 €
237	Requalification de la mairie	2031	Frais d'études					0,00 €
238	Entretien des bois communaux	2031	Frais d'études					0,00 €
	Changement de vitres de la salle des fêtes							0,00 €
	Mise aux normes parafoudre église							0,00 €
	Clôture cimetière							0,00 €
TOTAL OPÉRATIONS ÉVOQUÉES PAR LE PASSÉ				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL OPÉRATIONS				513 203,10 €	474 053,99 €	25 227,05 €	86 150,00 €	111 377,05 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENTS				1 069 063,10 €	531 102,77 €	25 227,05 €	623 337,39 €	648 564,44 €

➤ Les recettes d'investissement

Les soldes de certaines subventions sollicitées dans le cadre du projet «Espace culturel Maison COLIN » sont comptabilisés en RAR (Reste à réaliser) dans ce budget :

- Région (Contrat région) : 85 000 € (cette subvention a été versée début 2026).
- Les subventions sollicitées dans le cadre du projet « Modernisation et accessibilité stade municipal » sont comptabilisés en RAR (Reste à réaliser) dans ce budget :
- État (DETR) : 27 760 €
- Région (Contrat région) : 11 435 €
- Département (Contractualisation) : 19 291 € (un acompte de 12 860 € nous a déjà été versé en 2024). **Remarques : Pour ces RAR, une petite coquille s'est glissée dans leur prise en compte. En effet, ce sont les sommes notifiées qui ont été prises en compte alors que le projet a été revu à la baisse et que nous ne percevrons donc pas l'intégralité des sommes notifiées (delta de 11 986 €). Pour rester honnête dans la construction du budget, nous avons déduit ce delta du montant de la subvention FEADER à percevoir pour l'Espace Culturel Maison COLIN.**

➤Par contre, la subvention FEADER sur l'Espace Culturel Maison COLIN qui n'était pas prévue au début du projet et qui nous a été notifiée en est comptabilisée comme une nouvelle recette (23 178,24 € diminuée compte tenu de la remarque ci-dessus, soit 11 192,24 €).

➤FCTVA (71 500 €) : correspond au remboursement de la TVA sur les investissements 2025 □ Principalement sur les travaux de la Maison COLIN, modernisation et accessibilité du stade , achat du véhicule pour les agents techniques et les équipements de secours et d'incendie. Par mesure de prudence, ce montant a été réduit à 92 % du résultat donné par le simulateur.

➤Taxe aménagement (2 941 €) : correspond aux taxes prélevées sur les dossiers d'urbanisme (PC et DP) □ La perception de cette taxe a pris du retard suite au transfert de la procédure de la DDT vers la DGFIP, nous sommes donc restés prudents. On utilise également ce montant comme valeur d'ajustement dans l'équilibre de la section d'investissement.

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR	Proposition 2026	Budget 2026
207	Modernisation et accessibilité stade	1322	Toutes subventions	58 486,00 €	5 000,00 €	58 486,00 €		58 486,00 €
222	Maison COLIN	1322	Toutes subventions	345 535,88 €	262 336,00 €	85 000,00 €	11 192,24 €	96 192,24 €
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISÉES	13251	GFP de rattachement					0,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE				179 881,23 €	179 881,23 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	222 272,70 €			235 285,11 €	235 285,11 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA	62 000,00 €	66 869,75 €		71 500,00 €	71 500,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA Maison COLIN					0,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10226	Taxe d'aménagement	4 740,23 €	1 229,96 €		2 941,86 €	2 941,86 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	371 900,29 €				0,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	165	DEPOTS ET CAUTIONNEM. RECUS	900,00 €	270,00 €		900,00 €	900,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	28041582	AMORTISSEMENTS	3 228,00 €	3 228,00 €		3 228,00 €	3 228,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Vente Renault Master					0,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Rétrocession Le Verger		150,00 €			0,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Rétrocession Lotissement Pré Roy				150,00 €	150,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Écritures / intégration études					0,00 €
OPFI	Provisions	781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					0,00 €
OPFI	Emprunts (maison COLIN)		Emprunts					0,00 €
OPFI	Emprunts relais (maison COLIN)		Emprunts					0,00 €
OPFI	Emprunts (stade)		Emprunts					0,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS				1 069 063,10 €	339 083,71 €	143 486,00 €	505 078,44 €	648 564,44 €

II – La dette

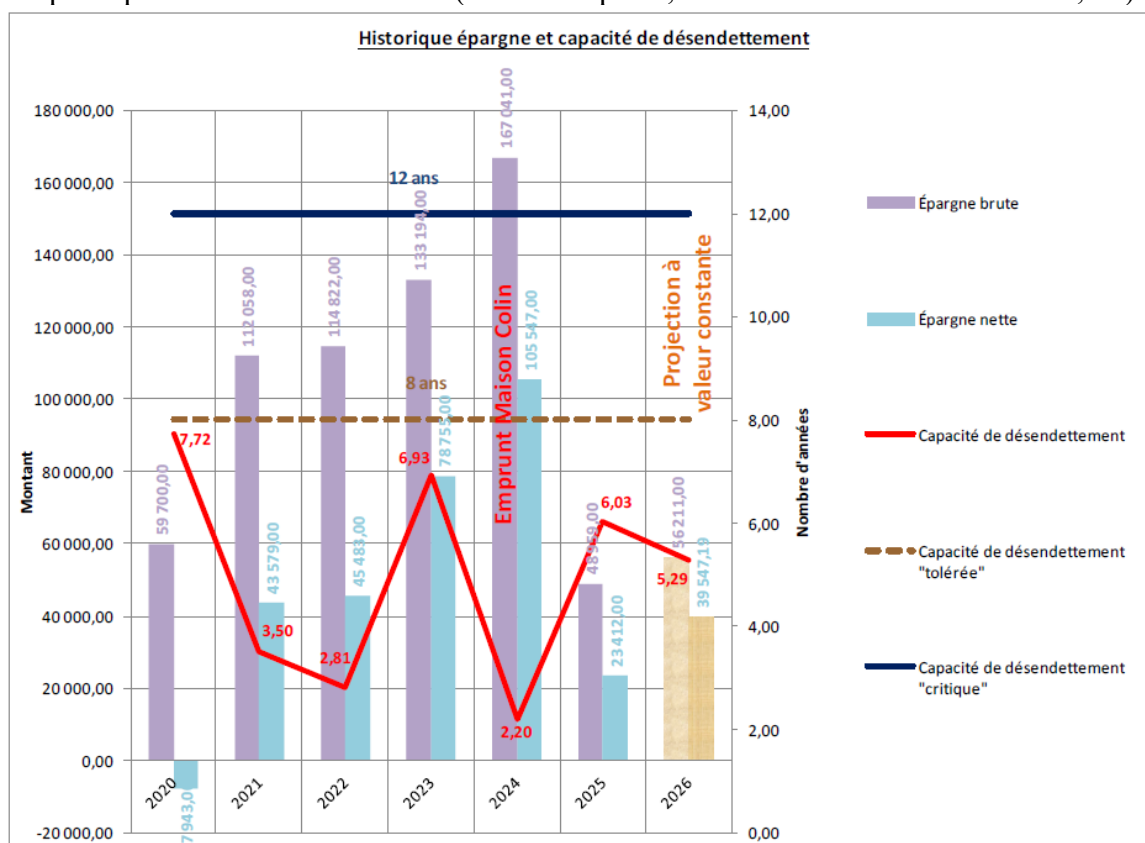
1- État de la dette

Code	Objet de l'emprunt	Date de l'emprunt	Organisme prêteur	Durée	Date fin	Montant	Taux	Année 2025				Année 2026			
								Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre	Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre
E3	Aménagement du bou	25/08/2010	Caisse Épargne	15 ans	25/06/2025	200 000,00	3,46%	8 415,53	109,34						
E4	Achat terrain Boujon	20/07/2015	CA Centre-Est	10 ans	20/07/2025	45 000,00	1,19%	3 563,46	21,22	3 563,50	21,23				
E6	Réhabilitation cure	07/11/2017	CA Centre-Est	10 ans	07/11/2027	35 550,00	0,96%	3 639,88	92,76	7 385,24	80,00	3 674,93	57,71	3 710,31	22,29
E8	Salle des fêtes	26/06/2006	Banque Populai	20 ans	26/06/2026	230 000,00	1,30%	14 363,54	211,18	7 252,12	35,38	7 252,12	35,38	0,00	0,00
	Renégocié le	01/06/2017													
E9	Achat tracteur	29/08/2018	CA Centre-Est	5 ans	11/09/2022	78 840,00	0,02%								
E10	Cœur de village	10/12/2019	CA Centre-Est	15 ans	31/12/2034	250 000,00	0,43%	16 521,17	697,71	151 930,33	3 040,43	16 592,34	626,56	135 337,99	2 413,87
E11	Maison COLIN	04/01/2024	AFL	15 ans	31/12/2038	160 000,00	3,53%	8 465,20	5 319,44	145 378,32	37 268,21	8 768,00	5 016,64	136 610,32	32 251,57
E12	Emprunt relais	23/12/2024	AFL	3 ans	31/12/2027	500 000,00	2,95%	0,00	14 913,88	500 000,00	29 827,77	0,00	14 913,88	500 000,00	14 913,88
TOTAL GENERAL						1 499 390,00		54 968,78	21 365,53	815 509,51	70 273,02	36 287,39	20 650,17	775 658,62	49 601,61

Code	Objet de l'emprunt	Montant de l'emprunt	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030	01/01/2031	01/01/2032	01/01/2033	01/01/2034	01/01/2035	01/01/2036	01/01/2037	01/01/2038	01/01/2039	01/01/2040	01/01/2041
E3	Aménagement du bou	200 000,00																
E4	Achat terrain Boujon	45 000,00																
E6	Réhabilitation cure	35 550,00	7 385,24	3 710,31														
E8	Salle des fêtes	126 831,91	7 252,12															
E9	Achat tracteur	78 840,00																
E10	Cœur de village	250 000,00	135 337,99	118 674,18	101 938,60	85 130,93	68 250,88	51 298,09	31 272,28	17 173,08								
E11	Maison COLIN	160 000,00	145 378,32	136 610,32	127 528,69	118 122,21	108 379,27	98 287,82	87 835,39	77 009,09	65 795,52	54 180,85	42 150,71	29 690,25	16 784,09	3 416,27		
E12	Emprunt relais	500 000,00																
TOTAL GENERAL			1 396 221,91	295 353,67	258 994,81	229 467,29	203 253,14	176 630,15	149 585,91	119 107,67	94 182,17	65 795,52	54 180,85	42 150,71	29 690,25	16 784,09	3 416,27	0,00
Soit par habitants (base de 776 habitants)			380,61	333,76	295,71	261,92	227,62	192,77	153,49	121,37	84,79	69,82	54,32	38,26	21,63	4,40	0,00	0,00

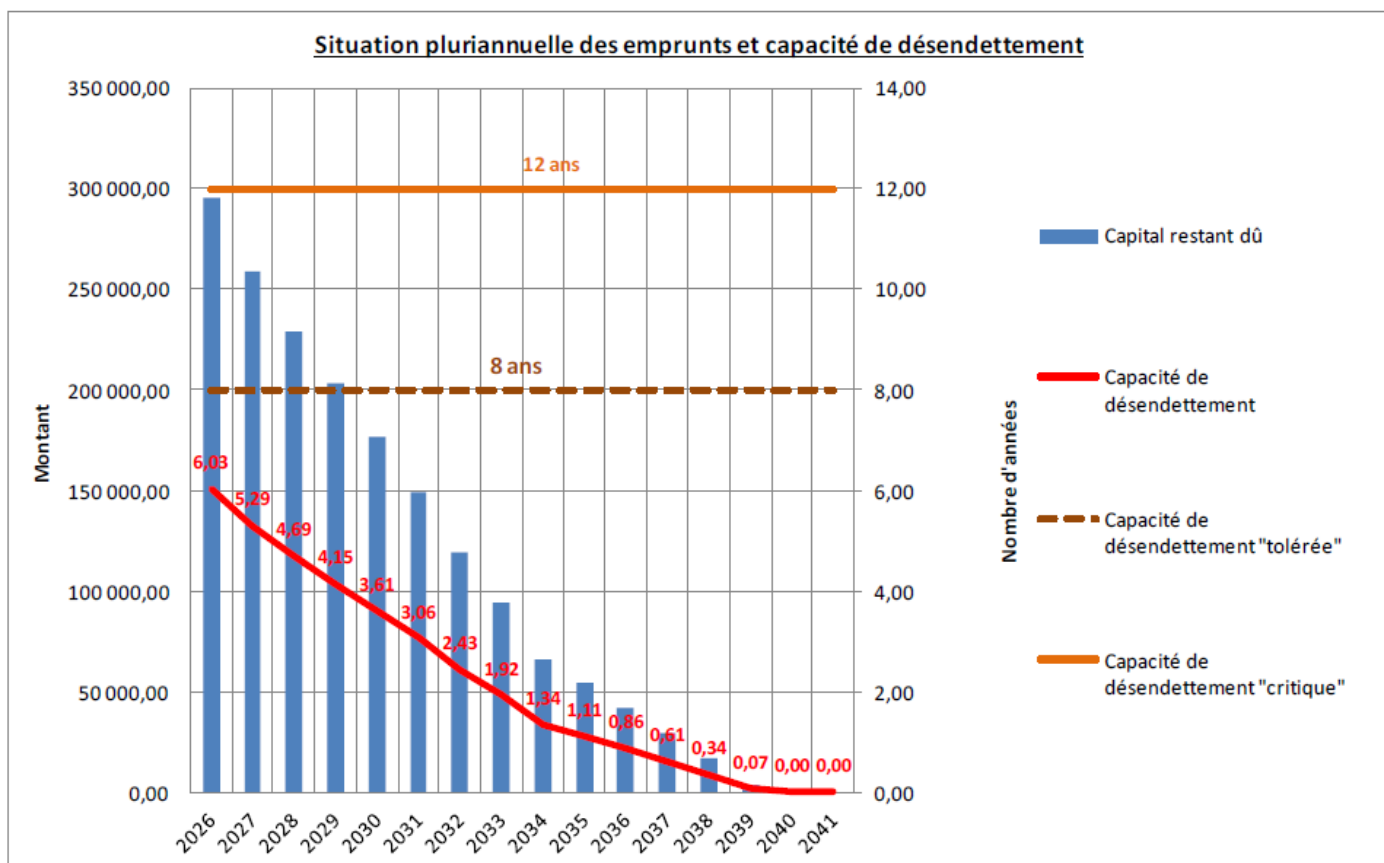
2-Niveau d'endettement de la collectivité

La courbe de désendettement présente une certaine fluctuation du fait des événements qui ont pu se produire selon les années (nouvel emprunt, autofinancement en souffrance, ...).



3-Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques nécessaires pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible (épargne brute). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.



V- Niveau des taux d'imposition

Les revenus des impositions sont composées de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). La Taxe d'Habitation (TH) est désormais figée dans le cadre de la réforme de la suppression de cette taxe, seules les résidences secondaires et les logements vacants sont encore soumis à une taxe d'habitation. Depuis 2024, la taxe d'habitation a été renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » pour les résidences secondaires (THRS) et « taxe d'habitation sur les logements vacants » (THLV) pour les logements vacants.

Les taux de la commune :

- **Taxe d'Habitation : 13,10 %** (doit être débattue pour les Résidences Secondaires (THRS) et les Logements Vacants (THLV), peut être réévaluée à **13,77 %**),
- **Taxe Foncière Bâtie : 26,34 %** (depuis 2021). À l'origine, 12,37 % sur laquelle on a ajouté (en 2021) 13,97 % correspondant au taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme de la suppression de la taxe d'habitation,
- **Taxe Foncière Non Bâtie : 43,68 %**.

VI- Principaux ratios

Informations générales	
Code INSEE de la commune	01364
Nom de la commune	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE
Code département de la commune	01
Code SIREN de l'EPCI	200071751
Nom de l'EPCI	CA DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE
Régime fiscal de l'EPCI N	FPU
Population DGF de l'année N	817
Population INSEE de l'année N	776
Résidences secondaires de l'année N	40,59
Places de caravanes de l'année N avant majoration	0
Coefficient de majoration des places de caravane de l'année N	1
Places de caravanes de l'année N après majoration	0
Nombre de logements faisant l'objet d'une opération de requalification des copropriétés dégradées déclarée d'intérêt national (ORCOD-IN)	0
Strate démographique de l'année N	2
Superficie de l'année N (en Ha)	2 748
Potentiel fiscal et financier des communes	
Potentiel fiscal 4 taxes final	713 588
Potentiel fiscal - Fraction de correction	-5 148
Potentiel fiscal 4 taxes par habitant final	873,424725
Potentiel financier final	790 941
Potentiel financier - Fraction de correction	0
Potentiel financier par habitant final	968,104039
Potentiel financier superficiaire final	287,824236
Potentiel fiscal moyen par habitant de la strate	786,767411
Potentiel financier moyen par habitant de la strate	865,834388

VII- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La commune emploie deux agents administratifs, trois agents techniques ainsi qu'un agent saisonnier en soutien au comité de fleurissement.

Tableau des emplois 2025 :

Filière administrative			
Rédacteur principal de 2 ^e classe	Poste titulaire	28h	Secrétaire Générale de mairie
Adjoint administratif territorial principal	Poste titulaire	15h / septemb	Adjointe administrative
Filière Technique			
Adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe	Poste titulaire	32h	Technicien voirie
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste titulaire	35h	Technicien espaces verts
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste contractuel	1,5 h / avril	Agent d'entretien
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste contractuel	10h/4 mois	Agent d'entretien
	Externalisé	4h/Prestation AIDS	Agent d'entretien

Tableau des emplois 2026 :

Filière administrative			
Rédacteur principal de 2 ^e classe	Poste titulaire	28h	Secrétaire Générale de mairie
Adjoint administratif territorial principal	Poste titulaire	15h	Adjointe administrative
Filière Technique			
Adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe	Poste titulaire	32h => octobre	Technicien voirie
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste titulaire	35h	Technicien espaces verts
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste titulaire	35 h / septembre	Agent d'entretien
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste contractuel	1,5h	Agent d'état des lieux
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste contractuel	10h/4 mois	Agent d'entretien
	Externalisé	4h/Prestation VSI	Agent d'entretien

Charge de personnel :

Article	Réel 2025	Montant simulateur	BP 2026
6332 Cotisation FNAL	0,00	92,49	100,00
Traitement base indiciaire tit + brut contractuel : 0,10%		92,49	
633 Cotisation CNG,CG de la FPT (CDG01 1.05% + CNFPT 1.00%)	1 649,74	1 896,12	2 000,00
Traitement base indiciaire : 2,05%	1 649,74	1 896,12	
6411 Rémunération principale titulaire	84 911,15	91 952,55	93 000,00
salaire net+cot.RAFP(part sal.) dont prelev à la source		73 538,89	
+ CNRACL (part salariale) TBI+NBI x 11.10%		9 889,55	
+URSSAF(CSG+CSG déductible+CRDS) part salariale : 9,7%		8 524,31	
6413 Rémunérations contractuels	2 704,63	3 398,22	3 500,00
salaires nets dont prelev à la source		2 729,70	
+URSSAF(CSG+CSG déductible+CRDS) : 98,25%*9,7%		323,90	
+URSSAF (Vieillesse part salariale) : 6,9%+0,4%		248,10	
+ IRCANTEC part salariale : 2,84%		96,52	
6450 Cotisations à l'URSSAF	44 912,48	14 806,72	15 000,00
Part patronale - 15.43% TBI+NBI : titulaire		13 747,36	
Part patronale - 31.17% brut : non titulaire		1 059,36	
6450 Cotisations caisses retraite(part patronale)	0,00	34 319,12	35 000,00
CNRACL (37.65%* TBI+NBI)		33 544,28	
ATIACL (0.40% x TBI)		311,03	
Cotisations RAFP (5% x primes + SFT)		318,89	
IRCANTEC (4.27% x brut contractuels)		145,12	
6450 Cotisations France Travail	0,00	137,65	200,00
Part patronale (brut contractuels * 4.05%)		137,65	
Autres charges (capital décès, médecine du travail, CNAS...)	986,00	4 488,57	4 710,00
6470 Gras-Savoie Intérial (1,38% Brut Virginie)		300,41	400,00
6470 Supplément familial		2 878,16	2 800,00
6470 Versement aux oeuvres sociales CNAS (222 euros par titulaire)	666,00	1 110,00	1 110,00
6470 Médecine du travail, pharmacie (80 euros par agent hors sais)	320,00	400,00	400,00
6218 - Autre personnel extérieur	5 272,52	5 324,90	5 700,00
Conseillère numérique	625,00	625,00	700,00
Archiviste			
Agents recenseurs			
Secrétaire générale de mairie	666,42	0,00	
Prestation agents d'entretien VSI	3 951,10	4 699,90	5 000,00
TOTAL	140 436,52	156 416,33	159 210,00
		Marge de sécurité	2 793,67
		soit	1,79%